



Année :

## Bienveillance : s'interroger, développer, mettre en œuvre - FORMATION

Réf. : ECSPA12A



### Compétences Visées

Mettre en oeuvre un accompagnement bienveillant auprès des personnes vulnérables.

### Objectifs, Contenus

#### Connaître le contexte juridique et sociétal de la bienveillance

- La volonté nationale.
- Les exigences de la certification.
- Le cadre des évaluations et autoévaluations.
- Les recommandations de la HAS.
- La réglementation et la législation.

#### S'approprier le concept de bienveillance

- Les représentations et les définitions.
- Les valeurs fondamentales.
- Le respect inconditionnel et une réelle reconnaissance.
- La reconnaissance de la personne « actrice » de sa prise en charge.
- L'approche globale bio-psycho-sociale.
- La manière d'être et de penser : dimension éthique de la bienveillance.
- L'aller-retour permanent entre penser et agir.

#### Mettre en oeuvre une pratique réflexive pour se positionner dans la bienveillance

- La méthodologie de la pratique réflexive : HAS.
- L'analyse de chaque situation dans son contexte et sa singularité.
- La compréhension de l'autre, l'appréhension de la situation.
- Le sens des actions.
- La réflexion éthique.
- Le cadre de l'analyse des pratiques : HAS, SFGG.

#### Développer des pratiques bienveillantes

- La bienveillance et la sollicitude.
- Le savoir-être.
- L'empathie.
- La communication verbale et non-verbale.
- La qualité de la présence et du geste.
- L'écoute.
- L'observation.
- La relation d'aide, la validation.

#### Faire face et savoir réagir aux situations difficiles

- L'analyse de la situation.
- La définition juridique de la maltraitance.
- Les classifications des différentes formes de maltraitance sur la base du document « *Caractérisation des situations de maltraitance* ».
- Le professionnel témoin d'une situation : l'aider et le guider dans sa démarche.
- La connaissance et l'utilisation des obligations et modalités de repérage, d'alerte, de déclaration, de signalement et de traitement des situations de maltraitance.
- Le positionnement individuel et en équipe.

#### Mettre en évidence des pistes de développement individuelles et collectives

- Le plan de développement et d'actions individuel.
- Le plan d'amélioration collectif et son suivi.

## Personnes concernées

Tout professionnel travaillant en structure

## Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

## Méthode

- Apports cognitifs.
- Cas pratiques.
- Jeux de rôles
- Analyse réflexive des pratiques professionnelles.

## Valeur ajoutée de la formation

La formation permet une réflexion des participants sur les fondamentaux qui entourent la notion de bienveillance, l'acquisition des connaissances, des référentiels permettant de se positionner dans le déploiement de la bienveillance. L'analyse des pratiques à partir de situations et des questionnements des participants s'appuie sur la méthodologie HAS.

## Prérequis

» Aucun

## Dispositif D'évaluation

### L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- **A distance de la formation** : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

### Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 14 : Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance dans la pratique du soin et de l'accompagnement
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

### Recommandations et référentiels

- Code de l'action sociale et des familles (CASF &ndash; Art. L 119-1 et code de la santé publique (CSP &ndash; Art. L 1431-2, définition de la maltraitance, janvier 2021).
- Référentiel de certification des ES de 2021 de la HAS.
- Référentiel d'évaluation des ESSMS de 2022 de la HAS.
- La bientraitance en situations de vie, Outils d'animation d'équipe / H.A.S.-FORAP / CCECQA (Octobre 2012).
- Promotion de la bientraitance : HAS (2015).
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre (recommandations de bonnes pratiques professionnelles) / ANESM. 01/08/2008 &ndash; 5.

### Voir aussi

- [Bientraitance : déployer la politique](#)
- [Bientraitance en psychiatrie](#)
- [Bientraitance en MCO](#)
- [EHPAD : le prendre soin \(Care\)](#)